

# Flash Info Rando

le trimestriel de la fédération EquiLiberté 79

N°116 décembre 2021



EquiLiberté 79  
Fédération départementale

**Les Deux-Sèvres**  
**Terre de Cheval**



> [equiliberte79.com](https://equiliberte79.com)



## Sommaire

2 Edito

3 Convocation AG 2021

4 Infos

Les Crins de Boisragon  
La Virée 2022

6 Sentiers de la bonne humeur

Les Cavaliers de l'Autize  
"Voyages à Cheval"

8 Nouveau site

10 Médicaments sur les équidés

12 Partenaires

## Bulletin trimestriel

Direction publication : Maryse Ducrot

Fédération EquiLiberté 79

Association loi 1901 . Déclaration 20.04.2004

Modifiée le 05.01.2015 à Bressuire 79

N°ISSN : 2274-8245

siège social :

1 La Catin  
79350 Faye-l'Abbesse

Journal gratuit diffusé par Internet

Crédits photo

C.Rambeau

D.Dubois

IFCE

Les Cavaliers de l'Autize

Les Chevauchées du Thouet

Contacts

[secretariat@equiliberte79.com](mailto:secretariat@equiliberte79.com)

adhésions : 06 41 81 50 09

Informations générales : 06 75 08 38 09

# Edito

# D

écidément l'année 2021 ne nous a guère gâtés ... Seules cinq randos ont pu être organisées et un seul stage de formation. Cependant, les membres du bureau ont continué de s'investir afin de développer au maximum nos relations avec les divers secteurs du Conseil Départemental 79.

Suite à une réflexion et à un travail mené avec l'agence Artemis, **EquiLiberté National**, les fédérations départementales ont opté pour une unité de charte graphique permettant à tous de savoir aussitôt que la communication transmise l'est au nom d'**EquiLiberté**. Dégager une unité graphique est un mode de reconnaissance incontournable pour le développement de nos actions et nous avons confiance en vous tous pour porter ce message dans vos associations. Le site **EquiLiberté National** est entièrement refait en relation avec la société Unova. Vous trouverez aussi sur ce Flash, des fiches support pour vous aider dans vos démarches d'adhésion.

L'Assemblée Générale 2020 a enfin pu avoir lieu en présentiel le 11 décembre 2021. Vous en trouverez le Procès Verbal sur le site [https://www.equiliberte79.com/images/equiliberte\\_79/PVAG/PV\\_AG-2020.pdf](https://www.equiliberte79.com/images/equiliberte_79/PVAG/PV_AG-2020.pdf)

Les adhérents se sont enfin retrouvés même si nous n'avons pu clore cette AG avec notre convivial et traditionnel apéritif dînatoire. Ce n'est que partie remise pour notre prochaine AG 2021 du 5 mars pour laquelle vous trouverez la convocation page suivante.

**Une décision très importante a été prise lors de cette AG 2020.**

Après divers échanges nous décidons :

- D'appliquer une différence de prix de 2€ sur les randonnées d'une journée (cavaliers et meneurs) et non sur les services (repas). Tous les présents votent cette décision à l'unanimité avec application de cette mesure dès la rentrée 2022.
- Chaque association a le libre choix d'appliquer un tarif égal ou différent pour les vététistes et pédestres.
- Le but est de multiplier nos adhérents, d'avoir l'écoute des instances administratives et de développer la randonnée équestre sur le territoire.

Le printemps nous attend pour la reprise de nos chères randos. Saluons la parution et la publication de la revue "Voyages à Cheval" depuis novembre 2021 : enfin une publication consacrée à la randonnée équestre.

Je vous souhaite de magnifiques fêtes de fin d'année

**Maryse Ducrot . présidente**



## CONVOCAATION à L'Assemblée Générale Ordinaire 2021

Le 05/03/2021 à 14h30 Salle Trinchot . Faye-L'Abbesse . 79350

Amis Randonneurs,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convier officiellement à l'Assemblée Générale de votre fédération départementale UDRE.EquiLiberté 79.

Sont invités à cette Assemblée Générale : les adhérents titulaires d'une carte EquiLiberté pour 2021 et pour 2022 ainsi que les invités.

Le pack du randonneur sera remis en cadeau aux nouveaux adhérents de la saison et à ceux de la saison précédente qui n'en avaient pas encore bénéficié.

### À 14h30 Assemblée Générale statutaire

#### Ordre du jour :

- Constatation du quorum
- Accueil des personnalités
- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale de décembre 2021 concernant l'exercice 2020
- Rapport Moral de l'exercice 2021. Vote
- Compte rendu financier de l'exercice 2021. Vote
- Projets et Budget prévisionnel 2022
- Élections statutaires des représentants au Conseil d'Administration
- Parole est aux adhérents
- Questions diverses
- Débat

#### Note concernant la représentativité de chacun lors de nos Assemblées Générales selon les statuts.

Chaque titulaire d'une adhésion, justifiée par sa carte EquiLiberté, a la possibilité de participer et de s'exprimer lors des votes. Toute personne ne pouvant participer à l'assemblée générale a la possibilité de confier son pouvoir à un adhérent présent le jour de l'assemblée générale. Chaque personne peut, au plus, disposer de 10 pouvoirs.

S'il fait partie d'une association adhérente à l'UDRE/EquiLiberté 79, il s'exprimera au travers du délégué de son association qui annoncera les votes de ses adhérents.

Fait à Argentonnay, le 28 décembre 2021 . Pour le Conseil d'Administration

La Présidente Maryse Ducrot



#### POUVOIR

Je, soussigné

Demeurant à

Titulaire d'une carte UDRE pour 2021, à titre individuel, donne pouvoir à :

M.....

Demeurant.....

.... également titulaire d'une carte UDRE pour 2021, à titre individuel, pour me représenter à l'Assemblée Générale citée ci-dessus. Il émargera les feuilles de présence, prendra part à tous les votes et discussions et, plus généralement, fera le nécessaire pour exercer les droits de tous les adhérents lors d'une telle réunion.

Date, Signature, précédée de la mention "Bon pour pouvoir"



# RANDONNEE GEO-EQUI-COACHING



**Circuit de 23km avec indices**

Première randonnée organisée par les crins de boisragon, nouvelle association Equiliberté.



Départ à partir de 8h à l'écurie Boisragon

Inscription : rando 8€ (-2€ adhérent Equiliberté)

*Randonnée organisée selon les normes sanitaires en vigueur.  
Merci de vous munir du carnet de vaccination et d'une copie de votre RC.  
Possibilité d'arriver la veille, paddock et camping. Café, brioche offerte au départ.  
Restauration snack sur place.*

**Ecurie boisragon – chemin champliboireau boisragon - 79260 la crèche ;  
Contact : Sandy : 06.68.54.95.54 ou Anne-Laure : 06.08.18.02.45 ;  
Pré-inscription : lescrindeboisragon@gmail.com**

# La Virée d'EquiLiberté 79

à Airvault 79600

3 & 4 septembre 2022



Après le lac du Cébron :  
l'association "Les Chevauchées du Thouet" et EquiLiberté 79 vous invitent pour deux jours de randonnée à la découverte du territoire Airvaudais. La verdoyante et pittoresque prairie de Soulièvres sera votre base. Les célèbres gués du Thouet seront à votre disposition sur les parcours. Vous pourrez défiler dans les rues de la commune d'Airvault, petite cité de caractère.

Cette année nous serons accompagnés pour l'ouverture de notre cavalcade. Les résidents de l'EHPAD "Les Résidences du Thouet", vous escorteront à l'aide de side-cars. Une distance maximale de sécurité sera respectée entre les side-cars et les randonneurs.

Vous pourrez être accueillis dès le vendredi et demeurer sur le site jusqu'au lundi.

La suite au prochain N° ...

Informations : Baptiste Richard .06 79 93 24 05  
[secretariat@equiliberte79.com](mailto:secretariat@equiliberte79.com) ou [richardbaptiste90@gmail.com](mailto:richardbaptiste90@gmail.com)





## Les Cavaliers de l'Autize

### Les inscriptions ont été closes rapidement.

C'est une entière satisfaction pour les 23 bénévoles de voir le bon déroulement de la rando de l'Autize qui a eu lieu ce dimanche 03 octobre 2021.

L'association des Cavaliers de l'Autize peut tirer un bilan très positif de cette belle journée et de cette randonnée qui prend de l'ampleur.

Du côté des 70 participants présents sur le site du Moulin de Pouzay à Ardin, (cavaliers, meneurs, pédestres et vététistes) tous sont unanimes pour féliciter et remercier les organisateurs. C'est la qualité de l'accueil, du circuit proposé, du balisage, du ravitaillement avec la fameuse pause huîtres de «Marenes Oléron», de la dégustation du pain, brioche, préfou réalisé par le moulin de POUZAY, qui ont marqué les esprits et rempli les gosiers.

Grâce à un engagement sans précédent des bénévoles, tout le monde s'est investi et mobilisé pour la RANDO DE L'AUTIZE. Un super bravo et un grand merci !



Cette année, ce nouveau circuit tracé est encore une fois très plaisant, avec plusieurs passages à gué, des sous-bois, des grimpettes, de jolies galopades et tout ce qu'il faut pour se faire plaisir.

Au retour de la randonnée, toute l'équipe a accueilli chaleureusement les promeneurs. Un verre de l'amitié, suivi d'un repas gourmand et copieux (soupe de pommes de terre et lardons, jambon braisé mogettes du Poitou, fromage, et mousse au chocolat), le tout concocté maison.

Côté météo, il fallait être patient !

Le soleil est apparu en milieu de matinée jusqu'en fin de journée...

Ce convive de marque tant attendu du week-end, s'est invité aux festivités pour le plus grand plaisir de tous.

Sous ses beaux rayons, de grandes tables ont été installées pour un déjeuner sur l'herbe. Que du bonheur !

Le temps fort de l'année est passé, l'association remettra le couvert le dernier week-end de septembre 2022. À l'année prochaine.

**L'association des CAVALIERS DE L'AUTIZE**





## "Voyages à Cheval"



Fin novembre est paru le N° 1 pour décembre 2021 et janvier 2022 de cette nouvelle revue bimestrielle destinée aux randonneurs équestres et dénommée "Voyages à Cheval". Sous la houlette de Pierre Miriski, journaliste bien connu et ancien rédacteur en chef de "Randonner à Cheval" et de "Cheval Pratique", nous pourrons à nouveau publier nos informations et récits de nos périples équestres .

Vous pourrez la trouver en kiosque à 6,90 € ou par abonnement pour 34 € pour un an ou à 62 € pour deux ans. Pour les adhérents EquiLiberté au lieu d'un achat à l'unité soit 41,40 € pour un an ou 82,80 € pour deux ans, l'abonnement sera proposé à 33 € dans le premier cas ou à 58 € dans le second cas .

Dans un premier temps l'adresse d'abonnement est :  
 Voyages à Cheval . Régie Presse & Pub . 24, place Saint Christophe . 78117 Châteaufort

## Comment adhérer ASSOCIATIONS

### Vous pouvez adhérer ou ré-adhérer par courrier, en imprimant un bulletin sur le site [equiliberte.org](http://equiliberte.org)

Dans le bandeau horizontal, cliquez sur "Nos offres" optez pour le choix "Téléchargement du bulletin papier". Dans la colonne "Bulletin Adhésion Association", cliquez sur votre département ou "Autre département" et imprimez le bulletin. Renvoyez la page 1 complétée et signée :

- Soit, par courrier, accompagnée du chèque,
- Soit par mail en réglant par chèque ou par virement (demander un RIB).

**Les coordonnées et l'adresse d'envoi sont indiquées en haut à droite du bulletin.**

### Vous pouvez ré-adhérer sur le site [www.equiliberte.org](http://www.equiliberte.org) :

#### Pour ce faire vous devez recréer un compte

- cliquez sur "Mon espace personnel / Création de compte" pour ouvrir la page "PlateformeEquiliberte",
- cliquez sur "Créer mon compte",
- renseignez l'"Email" de l'association (si elle n'a pas d'adresse mail particulière, vous devez créer une adresse mail fictive sous la forme associationXXXXXX@equiliberte.org [où XXXXX est le code postal du siège] qui sera rattachée à l'adresse mail réelle) et le «Mot de passe» (2 fois), cochez "Association" et cliquez sur "Créer mon compte".

#### **Le compte de l'association est créé. Pour adhérer et souscrire la RCPD, cliquez sur "Me connecter" pour ouvrir la page de l'association.**

- Lors de la première connexion vous devez compléter tous les champs (le nom de l'association doit débuter par le code postal : ex = 99990 – NOM DE L'ASSOCIATION) et cliquer sur "Modifier mon compte" (**pensez à indiquer si l'association est membre d'une Fédération**).
- Cliquez sur "Souscrire" et choisissez la formule désirée, puis cliquez sur "Payer".

#### **Vous pouvez régler :**

- soit par carte bancaire : suivez les instructions,
- soit par chèque à l'adresse indiquée : Marie France Delubriac, 29 route de Périgueux, 24430 ANNESSE-ET-BEAULIEU, en indiquant le nom de l'association au dos (si elle n'est pas l'émettrice du chèque).
- soit par virement en demandant un RIB (voir coordonnées ci-dessous).

Dans les 2 dernier cas, cliquez sur "Accueil" pour terminer. Dès que votre paiement sera validé, vous pourrez revenir sur votre compte pour télécharger la Carte de membre, l'Attestation d'assurance et la Facture.

**Pour plus d'informations ou pour toute difficulté, contactez :**

**Rémy GUILLON – Secrétaire National**

Responsable du Pôle Assurances, de la gestion  
des Associations et des Structures Équestres

06 71 07 90 98

[r.guillon@equiliberte.org](mailto:r.guillon@equiliberte.org)

Correspondant Equitanet et EquitAssistance



# Comment adhérer INDIVIDUEL

## **Vous pouvez adhérer ou ré-adhérer sur le site [equiliberte.org](http://equiliberte.org)**

**Pour adhérer, vous devez, d'abord, créer un compte.**

- cliquez sur "Mon espace personnel / Création de compte" pour ouvrir la page "PlateformeEquiliberte",
- cliquez sur "Créer un compte",
- si vous disposez d'une adresse mail pour un seul compte, indiquez-la dans la case "Email" ;
- si vous utilisez une adresse mail pour plusieurs compte, vous devez créer une adresse mail fictive sous la forme prénom.nom@equiliberte.org qui sera rattachée à l'adresse mail réelle,
- renseignez votre "Mot de passe" (2 fois) et cliquez sur "Créer mon compte".

**Votre compte est créé.** Pour adhérer et souscrire les assurances, cliquez sur "Me connecter" pour ouvrir votre page.

**Pour ré-adhérer :**

- cliquez sur "Mon espace personnel / Création de compte" pour ouvrir la page «PlateformeEquiliberte»,
- cliquez sur "Mot de passe oublié ?" car les identifiants de connexion n'ont pas pu être conservés,
- si vous utilisiez une adresse mail personnelle, indiquez-la dans la case "Email" et cliquez sur "envoyer" ;
- si vous utilisez une adresse mail commune, vous devez créer une adresse mail fictive sous la forme prénom.nom@equiliberte.org qui sera rattachée à l'adresse mail réelle. C'est cette adresse que vous devez indiquer dans la case "Email" et cliquez sur "envoyer" ;

**Attention, vérifiez que l'email envoyé par le site n'est pas dans les spams.**

- cliquez sur le lien "Changer mon mot de passe" puis entrer un nouveau "Mot de passe" en le confirmant et cliquez sur "Me connecter" pour ouvrir votre page.
- Ensuite pour adhérer ou ré-adhérer : Lors de la première connexion vous devez compléter tous les champs et cliquer sur "Modifier mon compte" (**pensez à indiquer si vous êtes membre d'une association et/ou d'une Fédération**). Cliquez sur "Souscrire" et choisissez les garanties désirées, puis Cliquez sur "Payer". ATTENTION : Les Garanties Complémentaires Facultatifs ne sont pas des RCPE.

**Vous pouvez régler :**

- soit par carte bancaire : suivez les instructions,
- soit par chèque à l'adresse indiquée : Marie France Delubriac, 29 route de Périgueux, 24430 ANNESSE-ET-BEAULIEU, en indiquant votre nom au dos (si vous n'êtes pas l'émetteur du chèque).
- soit par virement en demandant un RIB (voir coordonnées ci-dessous).

Dans les 2 dernier cas, cliquez sur "Accueil" pour terminer. Dès que votre paiement sera validé, vous pourrez revenir sur votre compte pour télécharger la Carte de membre, l'Attestation d'assurance et la Facture.

**Vous pouvez adhérer ou ré-adhérer par courrier, en imprimant un bulletin sur le site :**

Dans le bandeau horizontal, cliquez sur "Nos offres" optez pour le choix "Téléchargement du bulletin papier". Dans la colonne "Bulletin Adhésion Individuelle" cliquez sur votre département ou "Autre département" et imprimez le bulletin. Renvoyez la page 1 complétée et signée :

- • Soit, par courrier, accompagnée du chèque,
- • Soit par mail en réglant par chèque ou par virement (demander un RIB).

**Les coordonnées et l'adresse d'envoi sont indiquées en haut à droite du bulletin.**

**Pour plus d'informations ou pour toute difficulté, contactez :**

**Florence HEUZARD Secrétariat**

+33 (0)2 40 50 72 16

Mardi, Jeudi et Samedi de 10 h à 13 h

Mercredi et Vendredi de 13 h à 16 h

[f.heuzard@equiliberte.org](mailto:f.heuzard@equiliberte.org)

# Bien utiliser les médicaments chez les équidés

## COMMENT RECONNAÎTRE UN MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE ? MENTION "USAGE VÉTÉRINAIRE" SUR L'EMBALLAGE

Un médicament sert à soigner un équidé malade, et dans quelques cas à prévenir les maladies. C'est dans ce seul cadre qu'il doit être utilisé, selon les réglementations en vigueur.

### Sa mise sur le marché est réglementée.



Études en amont pour démontrer son efficacité, son innocuité et déterminer un temps d'attente pour les denrées alimentaires avant abattage.

Mise au point de procédés de fabrication et de contrôles pour garantir une production de qualité.

Obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) délivrée par l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV) pour une espèce donnée et des indications précises.

Son acquisition, son stockage et son utilisation par un détenteur d'équidés sont réglementés par le code de la santé publique.

Règles de prescription\*, délivrance et administration à respecter.

**Contrôles** du respect des règles relatives à la pharmacie vétérinaire chez les détenteurs et les vétérinaires par les DD(ec)PP\*\* et ARS (Agence Régionale de Santé).

\* La plupart des médicaments vétérinaires sont soumis à prescription obligatoire

\*\* Direction Départementale en charge de la Protection



## LA PRESCRIPTION DU MÉDICAMENT

### Qui prescrit ?

Un vétérinaire inscrit à l'Ordre des vétérinaires.

### Quel médicament ?

En priorité un médicament possédant une AMM pour les équidés, s'il existe.

Si le cheval est exclu de la consommation humaine : tous les médicaments autorisés peuvent être prescrits.

### Quelles obligations pour le détenteur ?

Il présente le document d'identification du cheval au vétérinaire qui vérifie son statut vis-à-vis de la consommation.

Il informe le vétérinaire de sa participation éventuelle à une compétition ou course.

### Quelles obligations pour le vétérinaire ?

Pratiquer un examen clinique\*

- Rédiger une ordonnance
- Exclure le cheval de la consommation si nécessaire

- Remplir le registre d'élevage

\* Sauf dans le cadre d'un suivi sanitaire permanent de l'élevage pour certaines maladies.

## LE SUIVI SANITAIRE PERMANENT

Toute prescription de médicaments doit se faire après examen clinique de l'équidé et après établissement d'un diagnostic vétérinaire. Toutefois, il est possible de prescrire des médicaments sans examen préalable systématique des équidés, si les conditions cumulatives suivantes sont réunies

1. Le vétérinaire dispense des soins réguliers, enregistrés dans le registre d'élevage.

2. Il réalise un bilan sanitaire d'élevage annuel, document qui établit l'état sanitaire de référence des équidés.

3. Il met en œuvre un protocole de soins, qui définit :

- les actions à mener par le détenteur pour améliorer les conditions sanitaires des équidés notamment. Les actions prioritaires contre les affections déjà rencontrées,

- la liste des affections auxquelles les écuries ont déjà été confrontées pour lesquelles les traitements peuvent être prescrits sans examen préalable systématique des animaux,

- les critères d'alerte nécessitant l'intervention du vétérinaire.

4. Il effectue des visites régulières de suivi (à minima une visite par an qui doit être distincte du bilan sanitaire annuel).

La détention de médicaments d'urgence (ex : antispasmodiques pour les coliques) n'est tolérée que dans le cadre de ce suivi sanitaire permanent

## MÉDICATION ET EXCLUSION DE LA CONSOMMATION

**Principe** : en France, le cheval est considéré comme un animal de rente, destiné à la boucherie.

**Exception** : il peut être exclu de la consommation humaine, cette mention devant figurer dans son document d'identification et dans la base SIRE.

## QUEL MÉDICAMENT LE VÉTÉRINAIRE PEUT-IL PRESCRIRE À UN CHEVAL QUI N'EST PAS EXCLU DE LA CONSOMMATION HUMAINE ?

1. Un médicament pour lequel une LMR 1 est fixée. Le cheval doit être sorti temporairement de la filière bouchère le temps d'attente 2 nécessaire.

Ce temps d'attente est notifié par le vétérinaire sur l'ordonnance.

2. Un médicament dérogatoire à l'obligation de LMR 1 et faisant partie de la liste européenne des 88 substances essentielles pour la santé des équidés.

- L'administration du médicament est obligatoirement réalisée par le vétérinaire.

- Le cheval doit être sorti de la filière bouchère pendant 6 mois.



🗣 Le vétérinaire notifie l'exclusion temporaire sur le feuillet médicamenteux (partie III) du document d'identification, et dans la base SIRE.:

**Plus d'information :**

[www.anses.fr](http://www.anses.fr) > Limites maximales de résidus ou LMR de médicament vétérinaire



En cas de prescription d'un médicament pour lequel aucune LMR n'est fixée et ne faisant pas partie de la liste des 88 substances essentielles :

🗣 Le cheval doit être sorti définitivement de la filière bouchère.

🗣 Le vétérinaire notifie l'exclusion définitive : sur le feuillet médicamenteux (partie II) du document d'identification et dans la base SIRE.

### 1 Limite Maximale de Résidus (LMR)

Seuil réglementaire défini en tenant compte de la toxicité de la substance et de l'exposition possible du consommateur de denrées (lait ou viande). Au-delà de ce seuil, la commercialisation de la denrée n'est pas autorisée.

### 2 Temps d'attente

Temps entre la dernière administration du médicament et la mise à la consommation des denrées alimentaires.

**Plus d'information :**

Liste des substances essentielles : règlement (UE) N°122/2013

[www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) rubrique SIRE & Démarches > Sanitaire & détention > Exclusion consommation et abattage



## LA DÉLIVRANCE DU MÉDICAMENT

### PAR UN PHARMACIEN

Uniquement sur présentation d'une ordonnance rédigée par un vétérinaire.

### PAR UN VÉTÉRINAIRE

Uniquement pour des médicaments qu'il a lui-même prescrits.

### SUR INTERNET

Interdit par la réglementation.

Inefficace voire dangereux pour la santé du cheval (contrefaçons).



**Plus d'information :**

[www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) rubrique Connaissances > Equipoedia > Soins et prévention > Le médicament vétérinaire : règles de prescription et délivrance



## Nos partenaires



Un Prestataire local à disposition de votre patrimoine....



Gyslain BOUILLAUD  
Conseiller en Gestion de Patrimoine Libéral  
Diplômé du Certificat de Conseiller en Gestion de Patrimoine RACF Niveau 3

06 19 45 19 82 42 avenue du Général De Gaulle  
Gyslain.bouillaud@gmail.com 79200 Parthenay  
<https://solutions-patrimoine.net/>

Solutions & Patrimoine

SOLUTIONS & PATRIMOINE  
42 Avenue du Général de Gaulle  
79200 PARTHENAY  
06 19 45 19 82

[gyslain.bouillaud@gmail.com](mailto:gyslain.bouillaud@gmail.com)  
<https://solutions-patrimoine.net/>



Bureau de Thouars  
56 av. Emile Zola  
79100 THOUARS  
05 49 67 31 95

Bureau de Parthenay  
20 rue Descartes  
79200 PARTHENAY  
05 49 71 18 43

[contact@fbformation.fr](mailto:contact@fbformation.fr)

<https://www.fb-formation.com>



La Filière Équidés 79  
265 Grand'rue,  
79410 Échiré

<http://www.filiere-equides79.com/>



Conseil Départemental  
Maison du département  
Mail Lucie Aubrac  
CS 58880 -79028 Niort Cedex

[www.deux-sevres.fr/](http://www.deux-sevres.fr/)



Jean-Philippe Fradet  
Le chemin bas  
17630 La Flotte en Ré

[fradetjeanphilippe@gmail.com](mailto:fradetjeanphilippe@gmail.com)

<https://www.jeanphilippefradet.com/contact.html>

**Bois et Paille**  
Charpente Eddy Fruchard

17 route de Vautebis  
79420 VAUSSEROUX  
05 49 70 68 64

[contact@boisetaillage.fr](mailto:contact@boisetaillage.fr)

<https://www.boisetaillage.fr/>